

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE COIN CRÉA - COACHING GRAPHIQUE

CGV Applicables au 01/10/2016

PRÉAMBULE : Les présentes Conditions Spécifiques s'appliquent Entre la Société en nom Personnel de Pascal Lorenzi sous l'enseigne Coin Créa, Stade Louis II - Entrée A - 2, avenue Albert II - 98000 Monaco, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Monaco sous le numéro 09 P 07488, représentée par M. Pascal LORENZI, en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes. La société peut être jointe par email en cliquant sur le formulaire de contact accessible via la page d'accueil du site. Ci-après la « Société ».

D'une part, Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société, Ci-après, « le Client » D'autre part, Il a été exposé et convenu ce qui suit :

La Société est prestataire de services de création graphique sur tous supports ; création, conception, étude, gestion et réalisation de sites Internet, projets interactifs et multimedia ; post production vidéo ; Formation aux outils permettant l'exploitation des sites Internet. La liste et le descriptif des biens et services proposés par la Société peuvent être consultés sur le site et www.coincrea.com.

Article 1: Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations proposés par la Société.

Article 2: Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de la Société qui sont partie intégrante du Contrat entre le Client et la Société. La Société se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.coincrea.com et fournies sur simple demande directement auprès de la Société. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois monégasques ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 3: Prestations et modalités d'exécution

La prestation graphique et technique est dispensée par un ou plusieurs collaborateurs ou prestataires dans les locaux de Coin Créa selon le descriptif et les conditions particulières à chacune des prestations. Ses informations sont publiées sur le site www.coincrea.com et régulièrement mises à jour.

La prestation inclut la mise à disposition d'un ensemble matériel et logiciel nécessaire au Client durant le temps d'exécution de la Commande. La prestation exclut la fourniture de consommables.

Article 4: Prix

Les prix des Prestations indiqués en Euros sont ceux en vigueur au moment de la Commande, sont fermes et non révisables. Les prix des Prestations comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux monégasque en vigueur au jour de la Commande. Tout changement du taux monégasque de TVA applicable sera automatiquement répercuté au Client par la Société sur le prix des Prestations. La facture est établie en un exemplaire à la date de l'encaissement.

Article 5: Modalités de Paiement des prestations

Sauf conditions particulières définies dans les conventions ou accordées par la Société, les factures sont payables à la date de l'émission de la facture, sans escompte.

Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

Le paiement par chèque ne peut se faire que par chèque exprimé en euro et tiré sur une agence bancaire monégasque.

En cas de paiement partiel, celui-ci sera imputé en priorité sur les pénalités de retard, puis sur les échéances courantes par ordre d'ancienneté décroissante.

En cas de non paiement, même partiel, à l'échéance, Coin Créa se réserve le droit de résilier le contrat ou de suspendre l'exécution des prestations en cours.

Article 6: Propriété intellectuelle

6.1. Chaque Partie conservera la propriété pleine et entière des descriptifs, logiciels, plans, dessins et autres documents ainsi que des méthodes, du savoir-faire et des outils logiciels qui lui sont propres.

6.2. Dans l'éventualité d'un recours intenté par un tiers alléguant que des équipements ou des documents employés dans le cadre de la Commande contreviennent à un brevet ou à tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle, la Partie ayant fourni les équipements ou les documents litigieux sera seule responsable de la défense du règlement du litige et de ses conséquences financières.

6.3. Toute réalisation, étude ou documentation développée dans le cadre de l'exécution des Prestations sera la propriété exclusive du Client quand bien même elle serait le fait du personnel ou des prestataires de Coin Créa ou qu'elle résulterait de la collaboration du personnel ou des prestataires de Coin Créa et de celui du Client. En conséquence, seul le Client pourra prendre à son nom exclusif tout brevet, modèle, marque et titre de propriété industrielle concernant les domaines précités. La Commande n'empêchera pas Coin Créa d'utiliser, sans avoir à verser de contrepartie financière au Client, les enseignements et savoir-faire tirés de l'exécution de la Prestation et de développer des éléments qui concurrenceraient ceux qui pourraient être fournis au Client en exécution de la Commande, qu'ils soient similaires ou non. Toutefois, Coin Créa s'engage à ne pas reproduire dans ses Prestations réalisées pour des tiers, tout ou partie des éléments originaux, créés exclusivement pour le Client dans le cadre de l'exécution de ses Prestations.

Article 7: Non sollicitation

Sauf accord express contraire convenu entre les Parties, le Client s'interdit d'engager, ou de faire travailler d'aucune manière, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers ou par une société filiale, tout collaborateur présent ou futur de Coin Créa ayant participé à l'exécution de la Commande et même au cas où la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. Cette renonciation est valable pour la durée de la Commande prolongée d'une période de douze (12) mois. En cas de non-respect de cette clause de non sollicitation, le Client s'engage à verser à Coin Créa une indemnité compensatoire égale à un (1) an de salaire brut du collaborateur, charges sociales y afférentes incluses et à indemniser Coin Créa de tout autre préjudice subi à ce titre.

Article 8: Confidentialité

Pendant toute la durée de négociation, d'exécution et de fin de la Commande, les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni permettre la divulgation par les membres de leur personnel de toute information ou tout document obtenu de l'autre Partie, par quelque moyen que ce soit, dans le cadre de la Commande, sauf à un tiers lui-même engagé dans les mêmes conditions à conserver confidentiel tout document ou toute information dont la divulgation à son bénéfice est nécessaire à l'exécution de la Commande. Chaque Partie s'interdit d'exploiter lesdites informations dans son intérêt et/ou dans l'intérêt d'un tiers. L'engagement ci-dessus énoncé ne s'applique pas aux informations et documents (i) tombés dans le domaine public pour toute autre raison que la violation du présent article, (ii) se trouvant déjà en la possession de la Partie concernée au moment de la communication par une autre Partie, ou (iii) lorsque, postérieurement à la communication par une autre Partie, ces documents et informations sont reçus d'un tiers autorisé à les divulguer, (iv) devant être produit en cas de nécessité, uniquement devant les tribunaux et devant les représentants des administrations fiscales et sociales, habilités à en obtenir la communication.

Article 9: Garantie et assurance

9.1. Coin Créa garantit au Client la bonne exécution de ses Prestations, telles que définies dans l'Offre et conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques d'ingénierie. Les garanties accordées aux termes des présentes constituent les seules garanties à la charge de Coin Créa au titre des Prestations et prévalent sur toute autre garantie.

9.2. Coin Créa s'engage à souscrire toutes les garanties nécessaires pour couvrir les responsabilités qu'elle encoure du fait de l'exécution de la Commande pour des niveaux suffisants auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable.

Article 10: Limitation de responsabilité

10.1. Coin Créa n'est soumis qu'à une obligation de moyens envers le Client.

10.2. La responsabilité de Coin Créa ne saurait être recherchée pour des dommages résultants d'erreurs provenant de documents ou informations fournis par le Client, en particulier si Coin Créa a préalablement émis les réserves utiles.

10.3. Dans le cas où la responsabilité de Coin Créa serait engagée à l'occasion de la réalisation de la Commande, le Client ne pourra réclamer des dommages et intérêts à Coin Créa que dans la limite du prix de vente HT de la Commande et ce quelle que soit la nature de son préjudice.

10.4. La responsabilité globale de Coin Créa au titre des présentes est limitée aux seuls dommages matériels directs causés au Client résultant de fautes dûment prouvées qui seraient imputables à Coin Créa. En aucune circonstance, Coin Créa ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que notamment, les pertes d'exploitation, les pertes de production, le manque à gagner, la perte de profits, la perte de contrat, la perte d'image, la perte d'une chance, le préjudice commercial, les surcoûts de production, l'immobilisation du personnel ou d'équipements ainsi que tout dommage indirect.

10.5. En toute hypothèse, la responsabilité globale et cumulée de Coin Créa au titre et à l'occasion de la Commande, à l'exception des dommages corporels, du dol ou de la faute lourde, ne saurait excéder vingt pour cent (20%) du montant Hors Taxes de la Commande.

10.6. Le Client et ses assureurs dont il se porte fort, déclarent renoncer à tout recours contre Coin Créa et ses assureurs au delà des limites et exclusions ci-dessus exposées.

Article 11: Force majeure

L'exécution des obligations incombant à chacune des Parties aux termes des présentes Conditions Générales sera suspendue par la survenance d'un événement constitutif de force majeure dans l'acceptation usuelle de ce terme et incluant notamment, sans que cette liste soit limitative, les catastrophes naturelles, les actes de l'autorité publique, les embargos, les grèves, les conditions climatiques exceptionnelles empêchant la livraison, les insurrections, les émeutes. La Partie désirant invoquer un tel événement devra en notifier immédiatement à l'autre le commencement et par la suite, le cas échéant, la fin, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité. Les deux Parties mettront en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution de la convention causée par cet événement.

L'autre Partie se réservera le droit de vérifier et de contrôler la réalité des faits. L'exécution des obligations reprendra son cours normal dès que l'événement constitutif de force majeure aura cessé. Dans le cas où l'événement qui donne lieu au cas de force majeure se prolonge pendant plus d'un (1)

mois, la Partie à laquelle le cas de force majeure est opposé peut résilier, immédiatement et de plein droit, la Commande, sans indemnité.

Article 12: dispositions générales d'interprétation

Les Parties conviennent qu'en cas de litige sur l'interprétation d'une clause des CGV, l'interprétation qui en serait éventuellement donnée par le Tribunal devra être retenue. Il y aura lieu de modifier, en conséquence, lesdites CGV. Par ailleurs, l'illégalité d'une clause ne vaut que pour ladite clause et n'entraîne pas l'illégalité de l'ensemble des CGV.

Article 13: Protection des données à caractère personnel

13.1. Coin Créa enregistre, stocke et traite les informations nominatives transmises par et/ou relatives au Client et à son mandataire éventuel (notamment identité, adresse, coordonnées bancaires, relevés techniques). Ces informations collectées par Coin Créa lors de la souscription et de l'utilisation du Service sont enregistrées, stockées et font l'objet de traitements informatisés pouvant être interconnectés.

13.2. La collecte desdites informations nominatives et leur traitement informatisé a pour finalité de permettre l'exécution du présent contrat et notamment à la gestion du compte Client et son information sur les services souscrits et l'établissement des facturations.

13.3. Le Client est informé qu'en souscrivant au Service :

- il autorise Coin Créa à stocker, traiter les informations nominatives le concernant ;
- les informations nominatives le concernant pourront être diffusées à des tiers notamment en vue du traitement des paiements effectués par le Client, dans le cadre de la lutte contre la fraude et/ou pour effectuer des prestations relatives au Service ;
- il autorise Coin Créa à communiquer les informations nominatives le concernant à ses partenaires commerciaux ;

Toutefois, le Client peut s'y opposer en adressant une demande écrite en ce sens à Coin Créa à l'adresse : Coin Créa - Stade Louis II - Entrée A - 2, avenue Albert II - 98000 Monaco.

13.4. Le Client est informé que les appels adressés à Coin Créa permettent son identification, que les informations fournies pourront être enregistrées, stockées et traitées par Coin Créa.

13.5. Coin Créa met en œuvre les mesures nécessaires en vue d'assurer la confidentialité des informations nominatives. Le Client est informé qu'en application de la législation en vigueur, les informations nominatives le concernant pourront être communiquées aux autorités compétentes.

13.6. Conformément à la réglementation applicable (Loi n°1.165 relative à la protection des informations nominatives du 23 décembre 1993 et de ses modifications ultérieures), le Client dispose d'un droit individuel d'opposition, d'accès et de rectification des informations le concernant. Le Client exerce ces droits en s'adressant à Coin Créa en ligne via le site www.coincrea.com ou par courrier postal adressé à : Coin Créa - Stade Louis II - Entrée A - 2, avenue Albert II - 98000 Monaco

13.7. Le Client s'engage à ne pas utiliser les informations et documents relatifs à l'exécution du Contrat de service pour un usage autre que son exécution, à restituer l'intégralité des documents remis, à ne communiquer les informations confidentielles reçues qu'à ses préposés, conseillers ou Sociétés apparentées qui en ont nécessairement besoin dans le cadre de l'exécution du Contrat de prestation de service et à informer clairement les personnes précitées de la confidentialité qui couvre les informations et les contraindre à la respecter.

13.8. Chacune des Parties s'engage à respecter la confidentialité des documents relatifs à l'exécution du Contrat de prestation de service pendant toute sa durée et trois années après son terme.

Article 14: Traduction - langue du contrat

Dans le cas où les présentes CGV seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française est la seule à faire foi en cas notamment de difficultés d'interprétation et/ou d'application des dispositions desdites Conditions et de la Commande. La langue applicable aux CGV et à la Commande est la langue française.

Article 15: règlement et litiges

Les présentes CGV sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit monégasque. Tous les litiges auxquels les CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites relèveront, à défaut de règlement amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de la Principauté de Monaco, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.